

Aurélie HOMBOURGER

De: Noé BIBAL <n.bibal@drouot-avocats.fr>
Envoyé: jeudi 7 décembre 2023 12:20
À: Aurélie HOMBOURGER
Cc: Marie SOYER; Henri Vercasson
Objet: RE: 315060 - HOMBOURGER C/MAIRIE DE KUNTZIG
Pièces jointes: Lettre de la commune de KUNTZIG.pdf; PV de délibérations du Conseil municipal.pdf

A L'ATTENTION DE M. RENE HOMBOURGER

Cher Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver jointe la réponse adressée par la commune de KUNTZIG.

Comme pressenti, la commune rappelle que tous les documents demandés ne sont pas communicables.

Elle nous transmet donc uniquement les PV de délibérations du Conseil municipal.

Il ressort de ces délibérations que la commune a décidé de conclure le nouveau bail de chasse pour la période 2024-2033 avec l'ancien locataire.

Cet ancien locataire est en principe prioritaire et il peut être directement conclu un nouveau bail par convention de gré à gré avec lui s'il présente sa candidature avant le 30 septembre (article 9.1 du cahier des charges adopté par arrêté préfectoral du 20 avril 2023).

La délibération 2023-38 nous indique que M. LEFEVRE aurait présenté sa candidature le 28 septembre 2023, candidature qui aurait été approuvée le 3 octobre par la commission dite 4C.

La commune a donc décidé la conclusion d'une convention de gré à gré avec M. LEFEVRE, sans passer par une procédure d'adjudication publique ou d'appel d'offres.

Il y a lieu de noter qu'un cahier des charges plus strict a été décidé par la commune sur l'exercice de la chasse (limitations horaires, un WE par mois interdit, etc.) justifiant d'après le Conseil municipal un rabais de 25% de la redevance, fixée à 1.700€ annuels.

Nous sommes à votre disposition pour échanger de vives voix sur les suites à donner.

Je vous prie de croire, Cher Monsieur, à l'assurance de mes sentiments dévoués.



www.drouot-avocats.fr

Paris - Bordeaux - Bourges - Cannes

Noé BIBAL

Avocat à la cour

T. PARIS - 01 44 82 73 82

8, rue Drouot

75009 Paris

n.bibal@drouot-avocats.fr



Ce courrier électronique, émis par un cabinet d'avocats, peut contenir des informations personnelles et confidentielles. S'il vous a été adressé par erreur, veuillez en informer l'expéditeur et effacer ce message de votre messagerie électronique sans en conserver de copie.

This e-mail is sent by a law firm and may contain privileged and confidential information. If you are not the intended recipient, please inform the sender and delete this message from your system